

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> 22245	De <b>Mme Cécile Untermaier</b> ( Socialistes et apparentés - Saône-et-Loire )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Culture</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Culture</b>
<b>Rubrique &gt; culture</b>	<b>Tête d'analyse &gt; « Pass Culture » dans les territoires ruraux</b>	<b>Analyse &gt; « Pass Culture » dans les territoires ruraux.</b>
Question publiée au JO le : <b>06/08/2019</b> Réponse publiée au JO le : <b>27/10/2020</b> page : <b>7495</b> Date de changement d'attribution : <b>07/07/2020</b> Date de renouvellement : <b>10/12/2019</b> Date de renouvellement : <b>28/07/2020</b>		

### Texte de la question

Mme Cécile Untermaier attire l'attention de M. le ministre de la culture sur le déploiement du dispositif « Pass Culture » dans les territoires ruraux. Depuis deux mois, la Saône-et-Loire, comme huit autres départements, bénéficie de cette expérimentation qui vise à renforcer et diversifier les pratiques culturelles des jeunes. Par le biais d'une application mobile et d'un crédit de 500 euros, les jeunes peuvent consulter les offres culturelles disponibles de leur région. Malheureusement pour les utilisateurs, il semblerait que très peu de professionnels, hormis dans les grandes villes, soient au fait de cette initiative, privant ainsi la jeunesse de cet avantage. Aussi, elle souhaiterait savoir quelles mesures entend prendre le Gouvernement pour développer l'offre culturelle dans les campagnes.

### Texte de la réponse

Le pass Culture est déployé sur le territoire français depuis le 1er février 2019 sous forme expérimentale, d'abord dans 5 départements, puis dans 14 départements à partir de juin 2019, qui constituent des territoires volontairement très divers, dont des départements ruraux. Le pass Culture, plateforme numérique ouverte aux jeunes de 18 ans qui résident dans les 14 départements de l'expérimentation, a été conçu comme un outil permettant de faciliter l'accès à la culture. Il se déploie progressivement dans ces territoires, grâce à l'appui des collectivités territoriales, de leurs établissements culturels, du réseau des relais éducatifs et sociaux-éducatifs, ainsi que des services publics dans leur ensemble, qui sont au contact de cette génération. Désormais organisée sous forme de société à capital public depuis juillet 2019, la mission pass Culture a pour objectif de déployer totalement le pass dans les actuels territoires d'expérimentation en 2019, avant l'ouverture de nouveaux territoires en juin 2020. À cette fin, elle s'appuie sur des chargés de développement territoriaux, qui ont notamment pour mission de présenter le pass aux offreurs locaux et aux jeunes du territoire, afin d'augmenter leur nombre et de faire du pass un outil incontournable pour l'accès des jeunes à la culture. Le pass Culture développe aussi des partenariats locaux pour répondre à des problématiques souvent rencontrées en zone rurale, comme celle du transport. Des partenariats ont été envisagés au sein de la région Bretagne et pourraient être réalisés au cas par cas dans d'autres territoires, afin d'offrir une solution de transport pour accéder aux offres culturelles lorsqu'elles sont éloignées du domicile du bénéficiaire. Concernant la Saône-et-Loire, le département compte à ce stade plus de 2 400 jeunes inscrits. La société pass Culture, désormais en charge de développer le dispositif sous la tutelle du ministère de la Culture, a recruté un correspondant local qui mènera des actions ciblées pour augmenter le recrutement des jeunes et le référencement des acteurs. Il relaie les



actions menées par la direction régionale des affaires culturelles Bourgogne-Franche-Comté. Des mesures spécifiques pour les publics et les offreurs ruraux sont mis en œuvre pour renforcer la présence du pass dans ces zones. En effet, outre sa présence sur les réseaux sociaux, le pass Culture mène des actions de communication avec les missions locales, intervient dans les lycées agricoles et opère des relais d'information avec pôle emploi.